№ 30. Samedi 5 Février 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, nº 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 4 Février.

On n'a pas reçu de nouvelles du royaume des Deux-Siciles postérieures à celles que nous avons déjà publiées ; mais les rumeurs et les commentaires ont été leur train à Paris. On affirmait encore que Naples avait suivi l'exemple de Palerme, que l'insurrection était triomphante, que le roi Ferdinand avait pris la fuite, et que son fils, âgé de douze ans, avait été proclamé à sa place.

Ce n'est pas tout : d'après les uns, le prince de Salerne, oncle du roi Ferdinand et beau-père du duc d'Aumale, aurait été nommé régent, et le prince de Capoue, qui a épousé miss Pénélope Smith, aurait été nommé vice-roi de Sicile. Enfin d'autres prétendent que c'est le prince Léopold, comte de Syracuse, actuellement à Paris, qui a été appelé à la régence du royaume. On comprend que tous ces bruits, sans exception, ont grand besoin d'être confirmés.

On essayait, mais plus timidement, d'exploiter le bruit de la maladie de la reine d'Espagne. Seulement, on veut bien ne pas aller tout à fait aussi loin que le correspondant parisien d'un des journaux français ; on ne donne pas comme fait officiel que sa mort d'ici à deux ans est certaine. Quoique pour les spéculateurs à la baisse en fonds publics tout soit bon, ils ne se sont pas encore avisés de tuer ainsi d'avance et à jour fixe une tête couronnée.

L'article suivant, publié par la *Gazette d'Augsbourg*, n'est pas d'une nature conciliante. Il nous paraît destiné à fournir de nouveaux aliments aux passions qui fermentent avec tant de violence déjà en Italie contre l'Autriche :

« Les organes officiels des cabinets du Nord continuent à s'occuper des affaires d'Italie.

» Les tendances de régénération, dit la *Gazette d'Augsbourg*, ressemblent aux rêves d'un malade qui souffre des nerfs. Le caractère italien, sans tenir précisément de la nature du charlatan, est très impressionnable, très crédule et s'abandonne aisément à l'illusion.

» A partir du 1er février, ajoute la même feuille, toute l'armée autrichienne d'Italie sera mise sur le pied de guerre, à l'exception du 8e bataillon italien. On attend encore de nouveaux renforts. Dans un mois la Lombardie aura un aspect très belliqueux. Les bataillons frontières ont reçu l'ordre de se rendre dans les localités rurales. Le 19 janvier il est arrivé de Vérone à Milan un grand convoi de munitions, composé de vingt voitures attelées de quatre chevaux.

» L'ordre du jour du feld-maréchal Radetzki a produit un effet électrique sur les troupes.

On lit dans une correspondance de Vienne du 21 janvier, publiée par le Times :

« Depuis 1831, jamais on ne vit une activité aussi extraordinaire que celle qui règne depuis quelques semaines dans les bureaux de la chancellerie de l'Etat et du ministre de la guerre. Pendant que le conseiller aulique de guerre expédie des ordres pour des mouvements de troupes, achète des chevaux et force tous les armuriers de l'empire à travailler nuit et jour, le prince de Metternich expédie journellement des dépêches en Italie. L'armée d'Italie sera portée au chiffre de 150,000 hommes. Les renforts envoyés en Italie se composent surtout de cavalerie. Le beau régiment de lanciers, qui porte le nom de l'empereur Ferdinand, est déjà parti pour cette destination. Depuis le mois de novembre on a acheté plus de 6,000 chevaux. Le ministre de la guerre a donné des ordres pour en acheter encore autant. Un armurier de notre ville a passé marché avec le gouvernement pour la fourniture de 100,000 fusils à percussion. On se demande, au milieu de toutes ces dépenses, ce que deviendront les finances de l'Autriche. Les ministres Kolowrat et Kubeck recommandent l'économie; mais le chancelier d'Etat n'écoutera pas ces recommandations. »

Si nous sommes bien informés, dit la *Patria*, le gouvernement français avait fait présenter ces jours derniers, par son agent de Turin, une note diplomatique au roi Charles-Albert sur l'armement des États sardes. Cette note aurait eu pour objet de donner au gouvernement sarde l'assurance qu'il n'y aura pas d'intervention autrichienne dans les États de l'Italie réformée.

L'Autriche, dit la note, continue d'envoyer des soldats dans les provinces italiennes sous sa domination, seulement pour leur sûreté; elle occupe Modène et Parme pour se prémunir contre les mouvements populaires dans ces deux petits États, attendu que ces mouvements trouveraient facilement de l'écho dans le royaume lombardo-vénitien; mais elle ne pense pas du tout à intervenir dans les États de l'Union, où les réformes des princes procèdent pacifiquement avec le concours et les applaudissements de la population.

On écrit de Madrid sous la date du 26 janvier dernier:

S. M. la Reine a reçu en audience particulière M. le baron de Grovestyns, qui lui a fait remise des lettres de créance qui l'accréditent auprès de S. M. comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S.M. le Roi des Pays-Bas.

S. A. R. Mme la Princesse d'Orange a honoré hier de sa visite et examiné avec intérêt l'exposition de tableaux mis en loterie au profit des pauvres de la ville de La Haye par la société artistique *Amicitia*. S. A. R. a exprimé en même temps dans les termes les plus bienveillants sa satisfaction au sujet du plan si bien conçu de cette exposition.

S. A. R. le Prince d'Orange a daigné accepter la dédicace d'un *Concerto pour la flûte avec accompagnement de grand orchestre* que lui en avait offerte l'auteur, M. E. G. Bres, et le lui faire savoir par une lettre des plus flatteuses pour ce jeune artiste.

Il serait à désirer que les amateurs de musique eussent bientôt l'occasion de juger du mérite de cette composition, par son exécution dans un des premiers concerts qui serait donné à La Haye.

Les musiciens de l'orchestre du Théâtre royal français ont donné il y a quelques jours un dîner à leur chef M. Hasselmans, à l'occasion de l'engagement qui l'attache encore pour un an à ce théâtre.

Les fonds hollandais, avec peu d'affaires, sont presque tous restés au cours de la veille à la Bourse d'Amsterdam d'hier.

Les ardoins ont été animés et plus favorables par suite du cours de la Bourse de Londres d'avant-hier.

Les 3 p. c. espagnols n'ont pas varié. Les portugais étaient très demandés et à un cours plus élevé. Les autres fonds étrangers n'ont rien offert de particulier.

La *Gazette d'Augsbourg* contient, sous la rubrique du Danube une défense du gouvernement autrichien au sujet de l'administration du royaume lombardo-venitien. Le caractère évidemment semi-officiel de cet article nous engage à le reproduire:

« Comme les révolutions sont à l'ordre du jour en ce moment dans l'Italie, et que les tendances révolutionnaires se manifestent même dans le royaume lombardo-venitien, nous pensons qu'il ne sera pas inutile d'examiner, si le gouvernement autrichien est tellement resté au-dessous de sa tâche, que le peuple, poussé au bord de l'abime, ait été forcé de recourir à des moyens extrêmes.

» Le royaume est-il administré d'une manière partiale ? La législation ne met-elle aucune borne à l'arbitraire ? La prospérité du pays périt-elle ? Les personnes et les propriétés n'ont-elles aucune sécurité ? Enfin les individus sont-ils soustraits à leurs juges naturels ? S'il en était ainsi, on concevrait des mouvements révolutionnaires. Nous comprenons que les reformes de Charles-Albert aient excité l'enthousiasme de ses sujets, car, de même que Pie IX, il a nettoyé l'étable d'Augias des abus, et placé l'ordre légal sur une base plus large et plus ferme, en sorte que les améliorations administratives pourront s'opérer avec calme et sécurité.

» Mais ce qui nous étonne, c'est que, au milieu des vivats dont l'Italie retentit au profit des princes amis de la réforme, on n'ait point félicité, de la manière la plus éclatante, un gouvernement qui depuis un temps immémorial, a accordé à ses sujets tous les avantages que viennent d'obtenir leurs voisins, et qui a su, du moins, maintenir ses institutions bienfaisantes. Peut-être lord Palmerston nous expliquera-t-il comment il se fait que d'un côté les mêmes concessions produisent un contentement général, tandis qu'au-delà de la frontière du royaume Lombardo-Vénitien, où elles sont constamment pratiquées, on n'y voit qu'une cause légitime de rébellion armée et de révolte ?

« La Lombardie est, de l'avis de tout le monde, aujourd'hui, proportionnellement, le pays le plus riche de l'Europe. Si par trente années de possession renouvelée, le gouvernement autrichien n'a pas contribué à cette richesse, il faut au moins lui accorder que ses principes d'administration dans la Lombardie n'ont point fait obstacle à ce développement. Pour que l'on puisse bien apprécier ce sujet, nous ferons une esquisse des institutions en vigueur dens l'Italie autrichienne.

« Par le fameux cadastre de Milan, introduit sous Marie-Thérèse, on établit d'abord l'égalité de l'impôt et un système communal donnant garantie pleine et entière aux intérêts des communes, et la plus grande latitude pour l'arrangement de leurs différends ; on améliora la justice civile et la justice criminelle. Sous la domination française, les droit des communes furent supprimés au bénéfice du système de centralisation. Lors de la restauration de l'autorité autrichienne, on demanda sur-le-champ le rétablissement de la constitution communale de Marie-Thérèse, ce qui fut immediatement accordé, sauf quelques modifications pour les grandes villes. On mit en vigueur les Codes civil et pénal de l'Autriche, pour mettre la Lombardie sur la même ligne que les autres parties de la monarchie. Ces Codes occupent une des premières places parmi les Codes de ce genre des autres nations.

» Les Italiens, même les plus hostiles, furent obligés de reconnaître que de ce moment seulement, ils avaient pu apprécier les bienfaits d'une justice impartiale et incorruptible. Tous les droits acquis de 1796 à 1814, d'après les institutions existantes, furent maintenus, et l'on conserva les lois du gouvernement français qui avaient été reconnues avant la paix. C'est ainsi que la Lombardie arriva en possession d'une administration très-développée, sous la protection de laquelle les habitants jouissent de la plus grande [illegible] me lombardo-vénitien est si bien reconnu que l'objet principal des pétitions des autres parties de la monarchie est d'être mises sur la même ligne. En Lombardie, le système communal est libre et indépendant ainsi que l'état juridique en général. Les tribunaux d'exception et les juridictions privilégiées, supprimés récemment en Sardaigne, n'existent plus depuis longtemps en Lombardie. La juridiction civile est exercée de la manière la plus égale, et l'empereur et l'Etat lui-même se soumettent aux tribunaux du royaume. On peut citer l'empereur devant un tribunal comme tout particulier, et l'avocat de la couronne n'a aucun privilége dans le procès.

» La justice administrative est réglée de manière à garantir les droits des particuliers contre l'Etat. Nous le demandons, y a-t-il ici tyrannie, oppression ou gouvernement arbitraire ? L'organisation municipale repose sur les bases les plus larges de la représentation du peuple. Ce serait un devoir de l'adopter dans tout l'empire. Les affaires des plus petites com-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 5 FEVRIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XVII

Gerald trouva M. de Ravil chez lui, et l'accueillit avec une politesse glaciale qui ne déconcerta nullement l'impudent personnage.

— A quoi dois-je attribuer, Monsieur, l'honneur de votre visite ? — lui dit sèchement Gerald, en restant debout et sans engager de Ravil à s'asseoir.

Ce dernier reprit, très indifférent à cette froide réception :

—Monsieur le duc, je viens vous proposer une excellente affaire.

—Je ne fais pas d'affaires... Monsieur.

—C'est selon !

—Comment cela ?

—Voulez-vous vous marier, Monsieur le duc ?

—Monsieur...—dit Gerald avec hauteur, cette question...

—Permettez, Monsieur le duc... je viens ici dans votre intérêt... et nécessairement aussi... dans le mien... Veuillez donc m'écouter, que risquez-vous ? je vous demande dix minutes...

—Je vous écoute, Monsieur, — dit Gerald, dont la curiosité était d'ailleurs assez excitée par cette question de Ravil ; —voulez-vous vous marier ?

—Question d'une singulière coïncidence, si l'on songe au dernier entretien de Gerard et de sa mère.

—Je reprends donc, Monsieur le duc. Voulez-vous vous marier ? Il me faut une réponse avant de poursuivre cet entretien.

—Mais Monsieur... je...

—Pardon, j'oubliais d'accentuer suffisamment ma phrase... Donc : Voulez-vous faire un mariage fabuleusement riche, Monsieur le duc ?

—M. de Ravil a quelqu'un à marier ?

—Probablement.

—Mais vous êtes célibataire, homme du monde et d'esprit... mon cher Monsieur... Pourquoi ne vous mariez-vous pas vous-même ?

—Monsieur... je n'ai pas de fortune, mon nom est assez insignifiant... Je suis, dit-on, quelque peu véreux, de plus, laid, et d'un commerce désagréable, et hargneux ; en un mot, je n'ai aucune chance pour arriver à un tel mariage... J'ai donc pensé à vous... Monsieur le duc.

—Je vous sais gré de cette générosité, mon cher Monsieur ; mais, avant d'aller plus loin... permettez-moi une question assez délicate... Je ne voudrais pas, vous comprenez, blesser votre susceptibilité...

—J'en ai peu...

—Je m'en doutais. Eh bien ! à quel prix mettez-vous votre généreux intérêt ?

—Je demande *un et demi pour cent* de la dot, —reprit audacieusement le cynique.

Et comme Gerald ne put dissimuler le dégoût que lui causaient ces paroles, M. de Ravil reprit froidement :

— Je crois vous avoir prévenu qu'il s'agissait d'une *affaire ?*

— C'est juste... Monsieur.

— A quoi bon les phrases ?...

— A rien du tout ; je vous dirai donc sans phrases, — reprit Gerald en se contenant, — que cet escompte de *un et demi pour cent* sur la dot me paraît assez raisonnable.

— N'est-ce pas ?

— Certainement... mais encore faudrait-il savoir avec qui vous voulez me marier, Monsieur, et comment vous parviendrez à me marier ?

— Monsieur le duc, vous aimez beaucoup la chasse ?

— Oui, Monsieur.

— Vous la savez à merveille ?

— Parfaitement.

— Eh bien ! quand votre *Pointer* ou votre *Setter* vous ont fait un arrêt ferme et sûr... ils ont accompli leur devoir, n'est-ce pas? le reste dépend de la précision de votre coup-d'œil et de la prestesse de votre tirer ?

— Si vous entendez par là, Monsieur, qu'une fois que vous m'aurez dit : telle riche héritière est à marier, votre un et demi pour cent vous sera acquis... je...

— Permettez. Monsieur le duc... je suis trop galant homme en affaires pour venir vous faire une semblable proposition ; en un mot, je me fais fort de vous mettre dans une position excellente, sûre, inaccessible à tout autre, et vos avantages naturels, votre grand nom feront le reste...

— Et cette position ?

— Vous sentez bien, Monsieur le duc, que je ne suis pas assez *jeune*... pour vous dire mon secret avant que vous m'ayez donné votre parole de galant homme de...

— Monsieur de Ravil, — reprit Gerald en interrompant ce misérable qu'il avait grande envie de jeter à la porte, — la plaisanterie a suffisamment duré...

— Quelle plaisanterie, Monsieur le duc ?

— Vous comprenez bien, Monsieur, que je ne peux pas répondre sérieusement à une proposition pareille. Me marier sous vos auspices, ce serait par trop plaisant.

— Vous refusez ?

— J'ai cette ingénuité.

— Réfléchissez, Monsieur le duc. Rappelez-vous ce mot de Talleyrand.

— Vous citez beaucoup M. de Talleyrand ?

— C'est mon maître, Monsieur le duc.

— Et vous lui faites honneur. Mais voyons ce mot du grand diplomate.

— Le voici, Monsieur le duc : *Il faut toujours se défier de son premier mouvement, pare que c'est ordinairement le bon.* Le mot est profond, faites-en votre profit.

— Pardieu ! Monsieur ! vous ne savez pas combien ce que vous dites-là est vrai et rempli d'à-propos, à votre endroit.

— Vraiment ?

— J'ai devancé votre conseil ; car si j'avais cédé au premier mouvement que m'a inspiré votre honnête proposition ; (et ce mouvement était excellent), je vous aurais.

— Qu'auriez-vous fait, Monsieur le duc ?

— Vous êtes trop pénétrant pour ne pas le deviner mon cher Monsieur, et je suis trop poli. pour vous dire cela chez moi.

— Pardon, Monsieur le duc, mais je suis pressé, et n'ai point le loisir de m'amuser aux charades, vous refusez mes offres ?

— Oui.

— Un mot encore, Monsieur le duc. Je dois vous prévenir que ce soir, il serait trop tard. dans le cas où vous vous raviseriez, car, j'ai quelqu'un à mettre à votre place, j'avais même d'abord songé à ce quelqu'un là ; mais, après mûre réflexion, j'ai senti que vous réunissiez plus de chances de réussite que l'*autre*. Or, ce qu'il me faut à moi, c'est que l'affaire se fasse et que j'aie mon *un* et *demi* de commission sur la dot, mais si vous refusez, je reviens à ma première combinaison.

— Vous êtes du moins homme de précaution, mon cher Monsieur, et je n'aurai pas le chagrin de voir manquer par mon refus (car je continue de refuser), le gain loyal que vous poursuivez par des moyens si honorables. Seulement ne craignez-vous pas que j'aie l'indiscrétion d'ébruiter un peu

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

mmes sont administrées par leurs organes électifs et le droit de décider appartient à tous les propriétaires fonciers de la commune. Tout ce qui peut avoir trait aux intérêts communaux, comme par exemple, le budget des recettes et celui des dépenses, les pauvres, la répartition des impôts, est abandonné aux organes de la commune. Elles choisissent les membres des congrégations centrales et provinciales qui font connaître au souverain les vœux et les besoins du pays.

» Nous le demandons à tout appréciateur impartial, nous le demandons à lord Palmerston lui-même, qui doit avoir une voix importante au chapitre, comme connaisseur et amateur en fait de révolutions. Est-ce là un Etat social auquel on puisse permettre d'appeler à son secours une révolution pour arriver à un développement ultérieur. Nous ne disconviendrons pas, toutefois, que, malgré ces lois sages et fidèlement exécutées, la bureaucratie, qui s'arrête trop aux petits détails, et s'attache à la lettre plus qu'à l'esprit des lois, n'occasionne un mécontentement réel par des vexations inutiles, et que ces vexations, qui feraient sortir des Allemands de leur flegme, excitent à un haut degré la vivacité italienne.

Mais si le parti révolutionnaire en Italie se composait d'hommes d'un patriotisme et d'une énergie éclairés, ils trouveraient dans les institutions existantes une garantie de la suppression des abus ; et l'avocat Nazzari de Bergame a indiqué dans ce but une voie meilleure que les ridicules émeutes de cigares et de loterie de Milan et de Pavie. Ceux qui ont attaqué lâchement les soldats, savaient bien que ceux-ci, d'après leurs instructions, n'opposeraient que le mépris à de pareilles attaques. Non et mille fois non, il y aurait folie à vouloir chercher la cause de la révolte de la Lombardie dans l'état du pays. La fermentation actuelle a un cachet national ; la Péninsule est saisie d'un mouvement fébrile qui fait qu'elle veut être ce qu'elle n'a jamais été et ce qu'elle ne sera jamais, un seul royaume italien.

» Pour satisfaire ce caprice, la révolution, qui saisit toute occasion, prétend que l'empereur d'Autriche doit abandonner ses Etats d'Italie qu'il possède depuis des siècles, de fait et en vertu de traités innombrables.

» Si antérieurement des tendances analogues se sont manifestées dans la Gallicie, il faut avouer que, dans ce pays, il existait de graves abus auxquels on n'avait point remédié, et si les autres Etats héréditaires tendent visiblement à s'approprier les avantages qui leur manquent et à obtenir les garanties qui intéressent l'avenir de tout pays, on ne peut, comme nous l'avons démontré, en dire autant pour le royaume lombardo-vénitien. Les Italiens haïssent surtout les Autrichiens et les Allemands en général, parce qu'ils exercent l'influence qui appartient naturellement à l'Allemagne sur l'Italie. Cette influence, elle l'a toujours exercée, et elle lui est nécessaire pour sa propre sûreté. De toutes les provinces de l'empire, l'Italie a obtenu le plus de priviléges ; Venise, qui était presque déserte quand les Français partirent, a atteint un éclat qu'elle n'avait pas eu depuis les Doges. La Lombardie pourrait aujourd'hui payer avec l'or qu'elle a reçu depuis trente ans. Que veut la révolution ?... Veut-elle fouler aux pieds cet état de choses favorable ? ou croit-elle que la couronne de fer tremble tellement sur la tête de l'empereur que le moindre souffle de vent puisse l'abattre ? Eh bien ! qu'elle vienne la chercher : *guai à chi la tocca* (malheur à qui la toucherait), ou plutôt qu'elle prenne conseil.

» Tout ce qu'elle peut et doit gagner à la fin, c'est que le pays de la révolution paiera les pots cassés de la révolution. Si les augmentations de troupes, dont on ne peut faire supporter les frais à la longue, aux provinces tranquilles, sont portées au budget italien, l'ardeur des révolutions diminuera ; alors, la corne d'abondance sera moins riche, à la vérité, sans que cette perte donne le moindre avantage à qui que ce soit ; on croit partout, en Italie, que ce n'est ni le peuple qui travaille, ni les troupes, qui sont intéressées à la révolution : le peuple n'a aucun intérêt à renverser un gouvernement qui protége le pauvre contre le riche.

» Les soldats italiens se sont, jusqu'à présent, montrés plus irrités que les troupes des autres puissances, contre la révolution ; et l'on fait en Italie les mêmes remarques que l'on a faites à ce sujet en Gallicie ; le peuple en Gallicie, comme en Italie, n'est point, ou est peu intéressé au mouvement, et si les Lombards sont obligés de payer les frais de leur révolution, ce ne sera point la classe laborieuse des fermiers qui en souffrirait ; la répartition en serait faite parmi les propriétaires et les gens riches du pays (*possedentieebene stanti*) ; et comme ils seront seuls coupables, ils paieront seuls l'écot. »

De son côté, la *Gazette universelle de Prusse*, dans son numéro du 20 janvier, apprécie comme il suit la situation de la Lombardie :

« La masse de la population lombarde apprécie les bienfaits du gouvernement depuis l'année 1815; car elle a obtenu la préférence sur les Etats-héréditaires, et si, dans le sein de la haute société, il ne s'est jamais manifesté de sympathie pour le gouvernement, comme l'ont prouvé les actes et les tendances perfides de la noblesse, que l'on a traitée avec trop d'indulgence, le peuple est cependant dévoué à la maison d'Autriche; et, par cela même qu'il s'occupe de son bien-être matériel, il n'est point accessible aux insinuations subversives et aux efforts du parti révolutionnaire, parce que tout bouleversement politique lui répugne.

» Les mécontents et les séditieux des classes inférieures n'agissent point par leur propre impulsion; ce sont des mercenaires qui, par cela même, ne méritent pas que l'on y fasse grande attention.

» Si jamais, ce qui n'est pas croyable, une collision grave éclatait entre les soldats et les fauteurs de désordre, *la première décharge* mettrait promptement un terme à cette tentative de révolte artificielle qui n'aurait pas pénétré dans le cœur des Italiens. »

Le *Corriere mercantile* de Gênes dit que pendant l'insurrection de Palerme, les fusils se vendaient 25 grani (environ 1 fr. 10 c.): ce journal explique ce fait par la présence de deux navires anglais dans le port.

Nous avons parlé hier d'une grande démonstration qui devait avoir lieu à Londres en faveur du maintien des lois de navigation ; il ne s'agissait de rien moins que d'une réunion de 20,000 matelots et ouvriers employés par le commerce maritime qui se seraient rendus auprès de la reine pour lui présenter une pétition contre le projet de révision de ces lois. La lettre suivante a été adressée à lord John Russell par l'un des organisateurs de cette démonstration.

« Mylord, les maîtres, contremaîtres, matelots et ouvriers de la marine marchande réunis en ce moment à Londres désirent que Votre Seigneurie lui fasse l'honneur de faire part à Sa Majesté de leur vif désir de présenter en personne à Sa Majesté une loyale et respectueuse adresse en faveur des lois de navigation. Indignés, comme ils ne peuvent manquer de l'être, de la négligence avec laquelle leurs intérêts ont été traités dans ces dernières années, et surtout du projet d'admettre à droits réduits dans les ports de la Grande-Bretagne les navires et les matelots étrangers par l'abrogation des droits de navigation, pour les ruiner eux et leurs familles par une concurrence désastreuse, ils sont cependant décidés dans la démarche qu'ils feront pour obtenir justice, à se conduire en sujets loyaux et paisibles de Sa Majesté. Mardi, 1er février, jour où le retour de S. Majesté à Londres est annoncé, serait le plus convenable pour cette présentation. Mais, si, pour quelque motif personnel ou d'Etat, Sa Majesté ne jugeait pas à propos de recevoir cette partie de ses sujets loyaux et dévoués, motifs qu'ils sont disposés à apprécier ; ils espèrent que, dans ce cas, Votre Seigneurie voudra bien se charger de remettre leur pétition à Sa Majesté.

Cette lettre est restée sans réponse, et d'autre part on apprend que le lord maire ayant refusé le passage, à travers la cité, de ce trop nombreux cortége, la démonstration se trouve forcément ajournée à une époque ultérieure.

On se rappelle qu'en 1840, lors du traité de l'Angleterre avec les puissances du Nord contre l'Egypte et en dehors de la France, il a été question d'une proposition faite par l'amiral Lalande à M. Thiers pour envahir l'Angleterre. Les journaux anglais rappellent maintenant cette circonstance, pour justifier les mesures de précaution prises par l'Angleterre pour la défense de ses côtes. L'un d'eux, *The Economist*, cite le passage suivant comme étant le texte de la proposition adressée par M. l'amiral Lalande à M. Thiers en 1840 :

« J'ai ici à Tenedos, près des Dardanelles, 10 de nos vaisseaux les plus forts et les mieux montés; 3 bâtiments anglais de moindre force; de 72 canons et au-dessous, se trouvent à l'ancre près de moi. J'entreprendrai de les surprendre et de les brûler, ou de les capturer, puis je ferai voile pour Alexandrie, et j'équiperai les 11 bâtiments de ligne égyptiens et les 9 turcs qui se trouvent dans le port.

» De là je me rendrai à Toulon, où 30,000 soldats peuvent facilement être réunis sous le prétexte de les transporter à Alger ; alors avec 35 ou 40 vaisseaux de ligne, je surprendrai les Anglais et je débarquerai mes troupes sur le territoire de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande. Deux divisions de ma flotte seront ensuite envoyées pour s'emparer des colonies britanniques dans les Indes orientales et occidentales. »

On a adressé à la *Gazette des Postes* la correspondance suivante :

Il y a quelques semaines qu'un article de la *Gazette de Cologne*, où l'on spécifiait les modifications que le gouvernement électoral se proposait d'apporter à la constitution avec le consentement des Etats, a fait la ronde de tous les journaux. Je puis vous assurer qu'il n'y a pas un mot de vrai à tout cela ; car la commission chargée de préparer ces modifications ne s'est pas encore réunie ; on a voulu laisser aux différents membres le temps de se former une opinion sur des modifications convenables. Il est probable qu'un des changements consistera à remplacer le système d'une chambre unique par un autre système. Quant à l'intention qu'on prête au gouvernement de fixer à dix ans la durée du service militaire, c'est là une nouvelle inventée évidemment pour provoquer l'agitation et semer la défiance, *car personne ne songe à un pareil changement*. D'après cet échantillon, on voit ce qu'il faut penser des autres données contenues dans ledit article. Pour ce qui est du système d'une chambre unique, on y a découvert depuis les dix-sept ans qu'il existe tant de défectuosités, qu'à mon avis l'adoption d'un système à deux chambres, pour autant qu'on en pourrait réunir les éléments, serait un véritable progrès.

Nous avons fait suffisamment connaître ce qui se passait dans les cantons militairement occupés de la Suisse, et particulièrement dans le canton de Fribourg, pour qu'on soit édifié sur l'usage que les radicaux font de leur victoire. Nous aurions cru qu'il y en avait assez pour satisfaire les radicaux les plus exigeants, mais il paraît que les mesures de réaction n'ont pas encore été poussées assez loin, et que les hommes auxquels le pouvoir a été remis sont déjà accusés de tiédeur. Les radicaux ont donc résolu de *réchauffer le moral du libéralisme fribourgeois*.

Voici en quels termes *l'Helvétie*, journal radical, annonce, dans une correspondance de Fribourg, un banquet qui doit avoir lieu dans cette dernière ville :

« Il est question, dit le correspondant de *l'Helvétie*, de réchauffer le moral du libéralisme fribourgeois, qui retombait dans son sommeil léthargique, dans la fête populaire qu'on prépare pour le 31. On sent qu'on a fait fausse route, qu'on s'est fourvoyé : reste à savoir s'il n'est pas trop tard, si l'occasion n'est pas perdue. Dieu veuille que les mauvaises prévisions ne se réalisent pas.

» Il y aura donc grand banquet radical à Fribourg ; tous les radicaux du canton, ou supposés tels, sont invités à la fête. Après avoir livré aux flammes la procédure monstre et les instruments de torture, qui n'ont pu être inventés que par un esprit infernal, la troupe patriotique ira aussitôt commencer la démolition de la Tour des Soupirs. On veut faire comme cet enfant qui était tombé sur une pierre : il la frappe pour s'en venger ; ou encore comme ce monarque qui avait fait fouetter la mer. Ce n'est ni la procédure monstre, ni les instruments de torture qu'il faut livrer aux flammes, ni la Tour des Soupirs qu'il faut démolir, instruments fort innocents des souffrances auxquelles ils ont contribué; ce sont les institutions, les mœurs, la mollesse, le matérialisme écrasant des Fribourgeois, qui a plongé le canton dans un sommeil séculaire: voilà ce qu'il faut livrer aux flammes; voilà ce qu'il faut démolir. Mais nos hommes d'Etat n'osent pas porter atteinte à l'arche sainte, n'ayant ni les idées ni l'intelligence nécessaires pour en construire une autre. Nos hommes d'Etat sont comme des jeunes gens qui font leur entrée dans le monde: ils ne voient jamais ce qu'il faut faire, mais toujours ce qu'on aurait dû faire, lorsque la bévue est déjà faite. »

On lit dans le *Times* du 31 janvier :

« Nous ne sommes pas pour la réduction des armements aujourd'hui, pourquoi ? parce que la question de la paix et de la guerre n'est pas dans les mains des négociants: elle ne dépend pas des hommes sages, de l'opinion publique, du peuple enfin, elle n'est pas même dans les mains des ministres ni des rois : elle est dans celles des fous, des insensés, des bandits. Un idiot brandit la torche qui allume la conflagration générale ; un amiral à cerveau brûlé, un grossier lieutenant, un mot d'encouragement du pouvoir, un signal non compris, une dépêche inintelligible : voilà autant de causes qui peuvent faire commencer de sanglantes représailles qu'un siècle ne ferait pas finir. En un mot, il n'est pas un mortel qui puisse répondre de la paix ni de la guerre. Nous pouvons faire quelque chose, et assurément la position de l'Angleterre depuis trente-trois ans, prouve ce que l'on peut faire; mais la longueur elle-même de la paix est un élément de danger. Lorsque nous aurons gardé notre armée active pendant quelques années sans augmentation, alors il sera temps de penser à une réduction. »

La *Gazette universelle de Prusse* donne d'après une lettre de Vienne du 27, quelques détails sur la mission de M. Frenzel à St-Pétersbourg. Cet envoyé aurait été chargé de négocier avec le gouvernement russe un emprunt de 50 millions de florins pour le compte de l'Autriche. Le correspondant de la *Gazette de Prusse* ajoute que cette négociation fera un mauvais effet à Vienne, où l'opinion générale est que le gouvernement aurait mieux fait de s'adresser aux capitalistes du pays qu'à un souverain étranger pour une opération de ce genre.

---

votre curieuse industrie?

» Je serais ravi, Monsieur le duc, cette révélation me servirait de réclame et m'attirerait des clients. Au revoir donc, Monsieur le duc, je n'en serai pas moins, dans une autre occasion, tout à votre service.

Et après avoir profondément salué Gerald, de Ravil sortit aussi impassible qu'il était entré, et se rendit dans la rue de la Madeleine, où demeurait son ami de Mornand.

— Ce *ducaillon* a sans doute soupçonné qu'il s'agissait de Mlle de Beaumesnil, ce qui m'est fort égal, — se dit le cynique, — et il espère me voler en gagnant par lui-même la prime que je lui demandais sur la dot. C'est ignoble!... mais rien n'est désespéré... on ne me prend pas sans vert moi... Pourtant, c'est dommage, ce garçon est duc, il est beau, assez spirituel, j'avais des chances; allons, il me faut en revenir à ce vieux de Mornand. J'ai bien fait de ne rien dire à ce vieux crétin de la Rochaiguë de mes vues sur le duc de Senneterre, il eût toujours été temps, si ce bel oiseau avait répondu à cette pipée, de détruire tout ce que j'ai échafaudé en faveur de Mornand, depuis six semaines, et de donner pour mot d'ordre à cette vieille rouée de Mme Lainé, la gouvernante, *Senneterre* au lieu de *Mornand*; car, ce que je voudrai, la gouvernante le fera, elle est à moi, et elle peut m'être d'un secours immense, son intérêt me répond de son dévouement et de sa discrétion. Heureusement encore j'ai trouvé l'endroit sensible du bonhomme la Rochaiguë... et sauf l'incident de ce rodomont de Senneterre, je n'ai qu'à tout raconter sincèrement (*sincèrement*... c'est drôle) à ce gros Mornand, qui doit m'attendre en bénissant d'impatience, afin de savoir le résultat de mon entretien avec le baron de la Rochaiguë.

En se tenant ainsi au courant de ses réflexions, M. de Ravil était arrivé dans la rue des Champs-Elysées où, pour la première fois, il avait rencontré Herminie, lorsque la jeune fille se rendait chez la comtesse de Beaumesnil.

« — C'est ici, — se dit de Ravil — que j'ai vu cette jolie fille... cette » bégueule... le jour du duel de Mornand avec le bossu ; elle a passé la » nuit à l'hôtel Beaumesnil, et, le lendemain, j'ai su par les gens de l'hô- » tel qu'elle était maîtresse de musique, s'appelait Herminie et demeurait » rue de Monceau, du côté des Batignolles... En vain, j'ai rôdé par là... je » n'ai pu la revoir... Je ne sais pourquoi diable cette charmante blonde me » tient tant au cœur... Ah ! si j'avais ma commission sur la dot de cette » petite Beaumesnil, je me passerais la fantaisie de cette musicienne, car, » avec son air de duchesse, accompagné d'un parapluie et d'une mau- » vaise robe noire... elle ne résisterait pas, j'en suis sûr, à l'offre d'un bon » petit établissement très peu légitime... Elle doit crever de faim avec » ses leçons... Allons, allons, chauffons le gros Mornand... il est bête, » mais persévérant... d'une ambition féroce... Le bonhomme la Rochaiguë » est très bien disposé... ayons bon espoir. »

Et de Ravil entra chez son ami intime.

CHAPITRE XVIII.

— Eh bien! — dit M. de Mornand à M. de Ravil, dès qu'il le vit entrer dans son modeste cabinet de travail, encombré de liasses, de rapports imprimés et communiqués aux membres de la chambre des pairs, — eh bien as-tu vu M. de la Rochaiguë ?

— Je l'ai vu, tout marche à merveille.

— Tiens, de Ravil, je n'oublierai jamais [illegible] circonstance. Je le vois, c'est pour toi autant que [illegible] sincère et de bonne amitié. Je t'en sais d'autant plus de gré que, chez toi, la place du cœur n'est pas grande.

— Elle l'est assez pour toi. C'est tout ce qu'il me faut. Je suis ménager à cet endroit.

— Et la gouvernante ? lui as-tu parlé ?

— Pas encore.

— Pourquoi pas ?

— Parce qu'il fallait être convenu de différentes choses entre nous, je te dirai quoi; du reste, il n'y a pas de temps perdu. Mme Lainé, la gouvernante, agira comme je voudrai, et quand je voudrai. Elle est à moi!

— Que t'a dit M. de la Rochaiguë ? a-t-il été satisfait des renseignements qu'il a pris ? mes collègues et amis politiques m'ont-ils bien servi ? crois-tu que ?

— Ah! si tu ne me laisses pas parler.

— C'est que, vois-tu, depuis que la première pensée de ce mariage m'est venue, et j'ai une bonne raison pour ne pas oublier la date de ce jour-là, — ajouta M. de Mornand avec un sourire amer, — ce duel ridicule avec ce maudit bossu me la rappellera toujours, cette date... mais enfin depuis lors, te dis-je, ce mariage est pour moi une idée fixe... C'est qu'aussi, jugé un peu, placé comme je le suis, quel levier qu'une telle fortune!... Le pouvoir, les plus grandes ambassades... c'est immense, le dis-je, c'est immense!

— As-tu fini ?

— Oui... oui... je t'écoute.

— C'est heureux. Eh bien! tous les renseignements que M. de la Rochaiguë a obtenus sur toi corroborent ce que j'avais avancé : il a l'intime conviction que tôt ou tard tu dois arriver au ministère ou à une grande ambassade, mais que ton avenir serait singulièrement avancé, si tu jouissais d'une position de fortune aussi considérable que celle que t'assurerait ton mariage avec Mlle de Beaumesnil. On préfère, quand par hasard on en trouve, des ministres ou des ambassadeurs puissamment riches. On se figure que c'est là une garantie contre toutes sortes de vilenies. Donc, le bonhomme la Rochaiguë est certain que, s'il arrange ton mariage avec sa pupille, une fois au pouvoir, tu le feras nommer pair de France, et, si les pendus ressuscitaient, cet enragé se ferait pendre pour siéger au Luxembourg; c'est sa manie, son infirmité, sa lèpre... ça le dévore, et tu penses, bien que je l'ai gratté à vif là-dessus, il lui démangeait.

— Mon mariage fait, sa pairie est assurée; il est président d'un conseil-général depuis longues années. J'emporterai la nomination de haute lutte.

— Il n'en doute pas, et comme il est de mœurs antiques, il s'en rapporte à ta promesse, et promet d'agir immédiatement dans tes intérêts auprès de sa pupille.

— Bravo, et Mlle de Beaumesnil, qu'en dit-il ? il doit avoir bon espoir ? Si jeune, si isolée, elle ne peut pas avoir de volonté, on en fera ce qu'on voudra ?

— Il ne la connaît que depuis hier ; mais, grâce à quelques mots assez adroitement jetés, il a cru deviner que cette petite personne avait grandes dispositions à être ambitieuse, vaniteuse à l'excès, et que la tête lui tournerait infailliblement à la pensée d'épouser un ministre ou un ambassadeur futur, afin d'avoir ainsi à la cour le pas sur une foule de femmes, d'une condition plus subalterne.

— C'est providentiel !, — s'écria M. Mornand, ne se possédant pas de joie, — et quand la verrai-je ?

— A ce sujet, j'ai une idée, je n'ai pas voulu en faire part à la Rochaiguë avant de t'en parler.

— Voyons l'idée, — dit M. de Mornand, en se frottant joyeusement les mains.

— C'est d'abord entendu que tu n'es pas beau, que tu es gros, que tu as du ventre, que tu as l'air horriblement commun, crois à ma sincérité; c'est un ami qui te parle.

(*La suite à demain.*)

Nous trouvons dans les correspondances des journaux anglais les détails suivants sur les affaires de l'Inde.

Le gouvernement du Bengale a pris des mesures pour faire des essais dans la culture du thé sur une large échelle dans plusieurs parties de la présidence du Bengale et des provinces du nord-ouest. Une somme de 10,000 liv. par an a été affectée à cette entreprise. Les autorités britanniques à Hong-Kong ont été invitées à envoyer dans l'Inde un certain nombre d'ouvriers chinois experts dans la culture et la manipulation du thé, et des graines des meilleures espèces des districts les plus renommés pour ce précieux produit.

On écrit de Calcutta, le 23 décembre :

Les désastres qui ont récemment frappé notre commerce, occupent presque exclusivement l'attention sur notre place. Voici les détails des principaux de ces désastres tels qu'ils ont été communiqués par ces maisons faillies elles-mêmes : MM. Hughesdon frères et Ce, évaluent leur passif à 111,000 l. et leur actif à 109,500. MM. Colville, Gilmore et Ce, leur passif à 240,000 L. et leur actif à 280,000. MM. Lyall, Matheson et Ce, leur passif à 217,500, et leur actif à 125,500 L. ; MM. Cockerell et Ce leur passif à 1,257,000 L., et leur actif à 1,300,000 L. ; et MM. Shearman, Mulline et Ce leur passif à 92,000 L. et leur actif à 85,000 L. ; il est à craindre que la réalisation de l'actif ne donne pas des résultats satisfaisants, surtout pour les maisons dont les valeurs reposent sur le commerce des indigos.

Le gouverneur-général lord Hardinge est arrivé à Calcutta, le 12 décembre ; les habitants lui ont fait le plus brillant accueil. Une députation s'est rendue à sa rencontre et lui ont présenté une adresse de félicitation sur son retour, après deux ans d'absence, dans la capitale de l'Inde britannique ; sur les hauts faits accomplis par lui dans le cours de ces deux années, et sur les grandes améliorations qui ont signalé son administration. Il est question d'ouvrir une souscription nationale pour élever un monument destiné à perpétuer le souvenir de son gouvernement. Ce monument serait une école d'industrie à laquelle on donnerait le nom d'institution Hardinge. Ce serait dignement célébrer la mémoire de l'homme qui, après avoir reculé les limites de la puissance anglaise dans l'Inde, a rétabli la paix dans toute l'étendue de cette vaste contrée.

Le gouvernement du Punjaub s'occupe activement de la construction de canaux et de routes. Des officiers et ingénieurs anglais sont chargés de la direction de ces importants travaux, qui doivent changer bientôt la face du pays et servir efficacement au développement de ses vastes ressources.

Nous trouvons le passage suivant dans un article du *Times* sur les affaires de Naples et de la Suisse.

« Nous ferons des vœux sincères pour que l'insurrection de la Sicile ait pu être calmée au moyen des concessions faites par le roi de Naples. Nous espérons que dans cette importante crise dans les affaires d'Italie les chefs du parti libéral en Sicile et à Naples se souviendront qu'ils ont à consulter des intérêts nationaux qui sont d'une bien plus grande importance que leurs droits constitutionnels particuliers.

La violence qui serait employée pour arracher de nouvelles concessions à la couronne de Naples, rendrait imminents pour toute l'Italie et pour Naples même, les dangers d'une invasion et d'une oppression étrangères ; et si la cause libérale en Sicile devait dégénérer en révolution, les résultats pourraient être désastreux pour les progrès plus sages de la réforme dans les États voisins. Ces motifs nous font espérer que les concessions du roi de Naples seront accueillies comme un bon commencement, et qu'il donnera suite à ces premières réformes en établissant une union nationale plus intime avec les autres princes italiens, et en entrant dans la ligue commerciale pour laquelle sa répugnance a été jusqu'à ce jour fondée sur des motifs exclusivement politiques. »

Comme il est facile de s'en convaincre, ces lignes du *Times* ont été écrites avant que la nouvelle du refus des insurgés siciliens de déposer les armes fût connue à Londres.

Le Danemarck.

Frédéric VII a été deux fois marié sans avoir d'enfant, et le débat naît de la supposition qu'il mourra sans laisser d'héritier direct. Dans ce cas la couronne de Danemarck passe par des femmes au prince Frédéric de Hesse, fils de la sœur du dernier roi, et cousin germain du roi actuel; tandis que le Holstein, et même le Schleswig, passeraient suivant les prétentions qui ont été mises en avant dans ces derniers temps, dans la ligne mâle du duc d'Augustenbourg. Dans ces circonstances, il est évident que l'un des premiers devoirs du nouveau souverain est de régler la question de succession d'après un principe juste et à l'amiable. Il est parfaitement indifférent à l'Europe de savoir quelle est la branche qui montera sur le trône. Rien n'est plus absurde que d'identifier l'un des prétendants avec l'intérêt allemand, l'autre avec l'intérêt danois : l'une et l'autre sont à la fois Allemands et Danois. Mais les intérêts de l'Europe et de la famille royale elle-même exigent que ces prétentions rivales n'amènent pas le démembrement d'une monarchie, qui a déjà perdu beaucoup de son ancienne importance territoriale. Plutôt que de voir un pareil résultat, il vaudrait mieux que la succession tout entière fût transférée à la branche mâle de Holstein, sauf à accorder une juste compensation aux prétentions de la ligne féminine.

Les animosités provinciales qui règnent encore dans les Etats danois sont un héritage légué aux rudes habitants de ces contrées par leurs ancêtres qui étaient constamment engagés dans des guerres de province à province. Dans la dernière moitié du 17e siècle les chefs rivaux de ces maisons ont fait souvent appel à la médiation de l'Angleterre, et, grâce à nos conseils et à notre médiation, la branche royale de Danemarck est enfin parvenue, après plus d'un siècle de négociations à consolider son autorité sur toute la péninsule du Juttand et les îles voisines. Malheureusement l'union législative des provinces ne vint pas à son secours pour assurer l'accomplissement de cette tâche difficile. La couronne de Danemarck conserva et conserve encore dans l'ancienne royaume les droits absolus établis par la révolution de 1660, tandis que, dans les duchés, les Etats jouissent encore de l'ancien liberté de discussion. Il en est résulté qu'une minorité locale a pu maintenir sa position et adopter des résolutions qui touchent en réalité aux intérêts de la monarchie tout entière. Le seul remède à ce mal est l'établissement d'une représentation uniforme et plus complète de tout le peuple danois. Une constitution pour toute la monarchie ne peut être adoptée que par les représentants de la nation tout entière. Si le démembrement du pays peut être évité, ce ne peut-être qu'en établissant avec la sanction d'une majorité réelle, l'ordre futur de succession. Il importe peu aux intérêts véritables du roi actuel de savoir qui lui succédera à sa mort ; et pour l'Europe la question est tout-à-fait indifférente. Les Etats réunis de toutes les provinces du Danemarck sont évidemment la seule autorité compétente pour vider cette question ; et dans les circonstances particulières où le pays se trouve placé, ils exerceraient naturellement le même droit électif qu'assuma le parlement britannique lorsqu'il appela au trône le descendant de l'électrice Sophie.

Nous en avons dit assez pour faire comprendre que Frédéric VII a reçu une tâche entourée de grandes difficultés, difficultés que vient aggraver encore la violence extraordinaire des passions excitées par la question que nous venons d'indiquer. Mais s'il y a dans ses Etats un parti danois et un parti allemand, l'un et l'autre sont ses sujets, et il ne faut pas que l'animosité qu'ils nourrissent l'un contre l'autre, puisse s'exercer contre le trône. Ces luttes n'offrent pas un grand danger, lorsqu'elles sont circonscrites dans l'enceinte d'une assemblée législative où les partis se rencontrent sur un terrain commun avec des droits égaux, et où ils participent à l'autorité du gouvernement souverain. Leur devoir et leur intérêt à tous est d'arriver à un résultat légal et défini, qui ne puisse plus être compromis par l'agitation, le mécontentement et la violence. Il n'est pas possible de croire qu'un corps comme la confédération germanique ou un peuple comme le peuple allemand, songe à attaquer les droits d'une couronne étrangère ou soit disposé à répéter l'expérience du démembrement d'un royaume voisin ; moins encore devons-nous prendre la voix de quelques mécontents qui sont les John O'Connells du Danemarck pour l'expression des sentiments de tout un peuple. Nous espérons donc qu'une politique ferme et juste envers les deux partis et dans toutes les provinces du royaume préservera de toute atteinte l'autorité du nouveau roi de Danemarck et que le premier loin de son règne sera d'appeler à l'existence les institutions nationales qui seules peuvent amener la solution légale et pacifique de la difficile question de succession. (*Times.*)

Nouvelles de France.

DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier le § 7 du projet d'adresse relatif à la Suisse a été mis à l'ordre du jour, dans la séance de mardi de la chambre des députés.

M. Casimir Périer. En prenant la parole pour la première fois dans cete chambre, si je n'avais d'autre but que de défendre la conduite du gouvernement, je sais bien que j'aurais mieux fait de laisser le soin de cette défense à ses organes habituels, mais il m'a semblé que le gouvernement avait été attaqué avec peu de justice sur certains points, et j'ai cru qu'il était bon de faire entendre une voix étrangère à toute passion, à toute exagération. Je suis ici à mes risques et périls, mes paroles ne compromettront personne.

Je veux essayer de démontrer que le maintien sur ses bases de la confédération suisse est essentiel aux intérêts de la France et de l'Europe. Avant tout, jetons un coup d'œil sur le passé.

L'orateur trace en peu de mots l'historique de la Suisse ; il rappelle que la fédération helvétique, constituée par Napoléon en 1803, a été respectée par les traités de 1815, rendant ainsi hommage au génie de Napoléon en respectant son ouvrage.

L'orateur donne lecture d'un passage de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers*, sur la constitution de la Suisse dans lequel se trouve consignée l'opinion de napoléon, qui, soutenant la fédération, disait : « Je ne comprends pas que les montagnards descendants de Guillaume Tel puissent être gouvernés de la même manière que les habitants de Berne ou de Zurich. »

Entre le langage de Napoléon et les réflexions dont le fait suivre M. Thiers, il n'y a d'autre différence que celle qui peut exister entre le conseil et l'injonction.

M. Thiers. Vous avez rappelé l'opinion de Napoléon, vous m'avez fait l'honneur de rappeler quelques unes de mes paroles, mais vous n'avez cité que ce qui se rapporte aux unitaires absolus ; pour être complet, il faudrait citer aussi ce qui se rapporte aux constitutions des souverainetés cantonales, on pourrait ainsi se faire une opinion mieux fondée.

M. Casimir Périer. Le pacte fédéral a créé à la Suisse la constitution qui convient le mieux à sa situation et à ses intérêts. Il est la garantie de tous les droits des souverainetés cantonales; tous les partis lui doivent un égal respect, il ne peut être modifié qu'avec l'assentiment unanime de tous les cantons. Tels sont les vrais principes.

On a dit qu'il n'était pas question du pacte fédéral dans les actes de Vienne et que ces traités ne donnaient aux puissances aucun droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse. C'est là une prétention qui ne s'appuie que sur des arguments spécieux ; il suffit pour décider la question de se reporter à la déclaration du congrès de Vienne. Plusieurs cantons refusaient de se soumettre au pacte fédéral ; le congrès de Vienne déclara que le pacte ne pouvait être rendu obligatoire que par le consentement unanime de tous les cantons, et qu'il ne regardait pas les cantons de la minorité comme liés par les votes de la majorité.

Mais laissons les rapports des Suisses avec l'Europe, voyons-les chez eux, tels qu'ils étaient du moins, il y a quelques mois. Représentez-vous un moment par la pensée ces cantons républicains dont quelques-uns jouissent d'une liberté allant jusqu'aux limites extrêmes de la démocratie, jouissant au dehors d'une complète indépendance, libres plus qu'on ne l'est dans aucune autre partie de l'Europe et même du Nouveau-Monde ; c'est là le peuple qui se plaint d'être opprimé par l'Europe, alors que ses voisins s'inquiètent de voir s'établir sur leurs frontières un foyer d'idées dangereuses.

L'action des puissances est d'ailleurs complétement d'accord avec les véritables intérêts de la Suisse. La Suisse est neutre parce qu'elle est fédérative, elle est complétement indépendante parce qu'elle est neutre. Fédéralisme, neutralité, indépendance, ce sont là trois conditions étroitement liées et inséparables l'une de l'autre.

Laissons de côté les intérêts de l'Europe ; la Suisse elle-même a-t-elle oublié combien l'unité de l'an 3 lui a été funeste ? n'a-t-elle pas éprouvé alors que la conséquence d'une constitution unitaire était de l'exposer à des guerres continuelles avec ses voisins.

L'histoire de la Suisse elle-même fournit aux défenseurs de la souveraineté cantonale de nombreux précédents. Lorsque la France demanda l'expulsion du prince Louis Bonaparte, les radicaux déclaraient que le respect dû à la souveraineté cantonale ne permettait pas de forcer le canton de Thurgovie à éloigner l'hôte qui s'était réfugié sur son territoire.

Dans diverses circonstances, Berne, condamné par l'autorité fédérale, conformément au pacte, refusa de se soumettre; et les radicaux disaient alors tout haut : « La Diète peut voter comme elle voudra, Berne fera ce qu'elle voudra ; » c'est-à-dire nous sommes les plus forts, nous ne reconnaîtrons le pouvoir de la Diète que quand il s'agira d'opprimer les faibles. De tels réformateurs, je l'avoue, n'inspirent peu de confiance quand il s'agit de garantir la liberté et la sécurité de leur patrie.

En 1830, en renversant une vieille dynastie, la France n'a donné à personne le droit de s'occuper de ses affaires intérieures, et cependant nous n'avons pas hésité à intervenir en Belgique. S'il y avait lieu, interviendrions-nous en Suisse? Il ne m'appartient pas d'émettre sur ce point une opinion absolue ; mais ce que je sais bien, c'est que cette intervention n'aurait pas les inconvénients de celles qui ont pu être blâmées dans d'autres circonstances. Lorsque je parle d'intervention, je ne voudrais pas que l'on se méprît sur mes sentiments, et que l'on pût penser que je rends tout un peuple responsable des fautes de quelques-uns. D'ailleurs ne voyons-nous pas que, par ses derniers actes, la Diète paraît vouloir couvrir sous une apparence de loyauté des actes que nous avons réprouvés. Je ne m'étendrai donc pas sur les tristes tableaux des violences qui ont été exercées par le radicalisme, parce que je ne veux rien exagérer, ni les malheurs du passé, ni les craintes pour l'avenir.

J'ai beaucoup parlé des traités de 1815, permettez-moi de les juger et de les apprécier en deux mots : Non, la France ne doit pas se faire le champion de ces traités, mais elle doit les indiquer toutes les fois que ses intérêts le lui commanderont. Nous avons donné à l'Europe assez de gages de notre loyauté pour que, en agissant ainsi, nul soupçon ne puisse s'élever contre nous.

La France ne se laissera intimider ni par l'opposition du dedans, ni par les mécontentements du dehors, et sans craindre les obstacles, elle saura suivre la route qu'elle s'est tracée.

M. Malgaigne. La Suisse a été attaquée dans son indépendance par notre gouvernement, d'accord avec certains cabinets européens. Je ne justifie pas tout ce qui s'est passé en Suisse. Mais d'autres scènes avaient inquiété, effrayé l'Europe, et n'avaient pas trouvé chez nos hommes d'Etat de pareilles paroles de réprobation. Je me souviens aussi que lors de notre discussion avec un autre gouvernement républicain, notre cabinet ne s'est pas montré aussi dur. Il est vrai que la Suisse n'a que deux millions d'habitants. Etait-ce une raison pour tenir un langage altier et insultant ? Non... c'est précisément parce que la nation suisse est faible qu'il fallait user avec elle de plus de générosité.

L'orateur s'attache à démontrer qu'en vertu des traités qui ont constitué la Suisse en 1815, la France, pas plus qu'un autre cabinet européen, n'avait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse.

L'orateur, après avoir tracé l'historique des événements de la Suisse, et montré avec quelle modération, quels scrupules de légalité la Diète a toujours agi, termine en présentant un amendement que nous reproduirons dans le cours de la discussion, s'il y a lieu.

M. Mahul. Messieurs, je n'entreprendrai pas de rectifier ce qu'il y a, selon moi, d'inexact dans la manière dont on vient de vous présenter les affaires de la Suisse. Je me bornerai à établir quelques faits qui ont été présentés sous un aspect défavorable.

La Suisse avait une constitution régulière ; tant que les députés des cantons suisses ont été nommés par un pouvoir normal les choses marchaient normalement, mais bientôt un gouvernement démocratique s'établit, et dès lors il poursuivit par la violence et par la force le pouvoir régulier. Depuis 1814, la Suisse était régie, d'après les traités, mais depuis 1830, l'influence de la révolution se fit sentir, et dès lors on fit à Berne et à Fribourg ce qu'on avait fait autrefois.

On a dit, pour excuser les mesures adoptées dans le but d'assurer l'exécution des arrêtés de la Diète, qu'il n'y avait là qu'un pays s'occupant de ses propres affaires, qu'un gouvernement faisant respecter son autorité. A mes yeux, messieurs, pour le canton d'Unterwald, pour les cantons catholiques, les baïonnettes de Berne sont des baïonnettes étrangères. Qu'elles sachent donc, ces nobles républiques de paysans armés pour défendre leur liberté, qu'elles ont les sympathies des hommes libéraux et religieux de tous les pays.

Je veux aborder immédiatement un des côtés de la question, qui se résume dans un mot qui agit toujours avec une certaine influence sur l'opinion, c'est le mot de jésuites. A tort ou à raison, les jésuites inspirent tant de préventions, que, je me hâte de le dire, rien dans nos convictions et dans nos traditions domestiques ne m'inspire de sympathie pour eux, mais, imitant l'exemple qui nous a été donnée dans une autre enceinte, je n'en dirai pas de mal, surtout lorsqu'ils sont l'objet d'une persécution que je me permettrai d'appeler exagérée.

Pour excuser les mesures prises contre eux, on nous dit : Quand vous avez expulsé les jésuites de France, vous n'avez pas fait un acte libéral, mais un acte politique, il faut envisager de même ce qui s'est passé à Rome. Je ne saurais accepter cet argument. Il ne s'agit ici que des jésuites en Suisse et non ailleurs. Là, ils n'étaient le prétexte d'aucun trouble, ils avaient la confiance des familles, ils étaient à la tête d'établissements d'instruction publique qui faisaient l'honneur du pays.

L'orateur abordant la question des alliances, présente des considérations que le bruit des conversations particulières ne nous permet pas d'entendre.

Il termine en soutenant que le maintien de l'état fédératif établi jusqu'à ce jour en Suisse est essentiel pour que l'équilibre européen ne soit pas rompu. Si la fédération venait à être détruite, nous serions exposés à avoir sur nos frontières un Etat puissant pouvant mettre une armée nombreuse sous les armes.

L'intérêt de l'équilibre européen ne permet pas une pareille innovation. D'ailleurs, si on laissait le radicalisme s'établir en Suisse, il ne faut pas oublier qu'il est plus difficile de vivre en bonne intelligence à côté d'une république que même d'une monarchie absolue.

M. Thiers. Je me proposais, je me propose encore de prendre la parole sur la question suisse. Plusieurs orateurs qui s'étaient fait inscrire ont fait rayer leurs noms. Je me sens très-fatigué et très-affaibli. M. le président du conseil m'a fait dire qu'il était dans le même état. (*M. Guizot fait un signe de tête affirmatif*). Si la chambre veut m'accorder la remise de la discussion à demain, je lui en aurai une très-vive reconnaissance.

La séance est levée.

A la séance d'avant-hier M. Thiers a prononcé son discours sur la question suisse. M. Guizot ne lui a pas répondu ; il a annoncé qu'il n'était pas assez bien portant pour le faire, mais il devait certainement prendre la parole hier. La séance de la chambre des députés se réduit donc presque au discours de M. Thiers. Nous ne mentionnons qu'accessoirement un discours de M. Quatrebarbes. Comme on le pense bien, M. Thiers dénie aux puissances le droit d'intervenir à aucun titre dans les affaires de la Suisse; il reproche à M. Guizot son concert dans cette question avec les puissances du Nord ; sa discussion a été beaucoup plus vive, ses reproches au cabinet ont été beaucoup plus amers que dans son discours sur la question d'Italie. Dans tout ce qui s'est passé en dernier lieu, en Suisse, M. Thiers ne veut pas voir l'action du radicalisme. C'est, a-t-il dit, la révolution qui a triomphé de la contre-révolution.

L'heure avancée de l'arrivée du courrier nous oblige à remettre à demain la publication du discours de M. Thiers.

On écrit de Toulon, le 28 janvier :

Il n'est plus question de désarmer une partie des frégates à vapeur attachées à l'escadre de la Méditerranée ; que le gouverneur paraît tenir à conserver sur un pied respectable, et l'on s'attend même à recevoir sous peu des ordres pour compléter l'armement de plusieurs vaisseaux.

» Nous croyons pouvoir donner pour certain, d'un autre côté, que M. le prince de Joinville reprendra le commandement de l'escadre au retour de la belle saison, à son retour d'Alger.

» M. le colonel Daumas, envoyé par le gouvernement auprès d'Abd-el-Kader, est encore au fort Lamalgue, où il a fixé sa résidence jusqu'à nouvel ordre. Rien n'a encore transpiré, jusqu'à présent, sur le résultat des démarches de cet officier supérieur, pour décider l'émir à demander lui-même à rester en France.

« On pense généralement que la mission du colonel Daumas aura un succès complet; mais Abd-el-Kader ne veut pas se séparer des familles arabes qui l'ont suivi, et ce n'est pas là le moindre des embarras. »

Faits divers.

Nous donnons ici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer hollandais, et le montant de la recette pendant le mois de janvier dernier.

Départ de	Nombre de voyageurs.	Produits des voyageurs.	Produits des marchand., etc.
Amsterdam	8,371	fl. 11,251.80	fl. 5,877.41
Halfweg	302	92.77	4.80
Harlem	5,809	3,974.45	1,125.73
Vogelenzang	213	138.95	15.00
Hillegommerbeek	31	18.95	32.30
Veenenburg	322	173.20	34.75
Piet Gijzenbrug	346	243.60	59.97
Warmond	199	149.30	14.95
Leide	4,762	4,025.55	1,595.25½
Voorschoten	286	171.30	29.40
Nieuw-Oost-Einde	67	59.—	9.75
La Haye	9,555	8,252.95	2,227.52
Ryswyk	102	50.—	3.60
Delft	5,318	2,642.85	820.68
Schiedam	2,411	1,196.75	1,964.65
Rotterdam	7,629	7,065.05	2,457.45
		fl. 39,506.47½	fl. 16,258.36½
Total général	45,723	fl. 55,764.84	

Voici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer rhénan, et le montant de la recette pendant le mois de janvier dernier.

STATIONS.	Nombre de voyageurs.	Produit des voyageurs.	Produit du transport des marchandises, voitures, chev., etc.
Amsterdam	6670,	fl. 9,758,60,	fl. 5,744.67
Abcoude	924,	390.10,	27.56
Laag van Vreeland	760,	432.70,	55.33
Nieuwer-Sluis	247,	115.40,	9.13
Breukelen	622,	322.55,	28.34
Maarssen	485,	321.75,	61.02
Utrecht	5420,	5,672.50,	3,842.33
Driebergen	688,	481.35,	98.94
Maarsbergen en Maarn	226,	190.—,	7.60
Veenendaal	457,	453.40,	513.63
Ede	512,	488.60,	286.98
Wolfhezen	58,	59.—,	29.87
Arnhem	2500,	5,770.50,	4,050.85½
	19569.	24,456.95.	14,751.25½
Total des produits.		39,208.20½	

On écrit de Birmingham le 24 :

La population des districts miniers des environs est toujours dans un état d'agitation très fâcheux. Ces jours derniers un grand nombre d'ouvriers insoumis se sont réunis le matin pour forcer par la violence et l'intimidation les ouvriers qui continuaient à travailler à prix réduits à abandonner leurs travaux. Dans plusieurs houillères des actes déplorables de violence ont eu lieu.

Dans ces circonstances, et pour prévenir de nouveaux désordres, les magistrats ont publié un avis pour inviter les ouvriers mineurs et autres à s'abstenir de toute violence, et pour annoncer que les autorités sont bien décidées à protéger les ouvriers qui continuent à travailler et à punir sévèrement tous les individus qui troubleraient l'ordre et la tranquillité. Déjà trois individus accusés d'avoir pris part aux scènes de violence dont nous avons parlé ont été arrêtés et traduits devant le magistrat.

Un détachement de cavalerie a été envoyé à Dudley pour y tenir garnison et l'on va augmenter considérablement le nombre des officiers de police du district.

Il est regrettable que des orateurs délégués par l'*association nationale des industries unies* viennent aggraver le mécontentement des ouvriers par des discours violents. Deux *meetings* ont eu lieu hier et les ouvriers qui s'y trouvaient réunis au nombre de 4 à 5000 ont résolu à l'unanimité de chômer jusqu'à ce que les maîtres cèdent à leurs demandes. Jusqu'à présent il ne paraît pas que ni maîtres de forges soient disposés à céder. Aussi est-il probable qu'avant peu il n'y aura plus un seul fourneau allumé ou une seule houillère en activité d'exploitation dans tout le district méridional du Staffordshire ; c'est là une perspective des plus tristes.

Au milieu de ce déplorable état de choses on doit remarquer avec satisfaction qu'à une ou deux exceptions près les diverses maisons de commerce du district, grandes et petites maintiennent bien leur position. Une seule faillite a été officiellement annoncée dans le district et le passif de la maison dont il s'agit, est comparativement de peu d'importance.

Dans un *meeting* d'intéressés dans l'industrie de la houille qui a eu lieu ces jours derniers à Stourbridge il a été décidé à l'unanimité qu'une réduction de 1 sh. par tonne aurait lieu à l'avenir sur la grosse houille et de 6 d. sur l'autre. Cette mesure indiquerait que les approvisionnements en magasin sont encore considérables, ou que l'on considère le chômage des ouvriers comme ne devant pas durer longtemps encore.

La mortalité continue de se maintenir à Londres à un chiffre beaucoup plus élevé que celui des naissances ; la semaine dernière il y a eu 1401 décès et seulement 1303 naissances, le chiffre des décès excède de 296, la moyenne hebdomadaire des cinq derniers hivers. Les décès occasionnés par les maladies épidémiques, endémiques et contagieuses figurent pour 379 dans le chiffre de la mortalité de la semaine dernière.

— En 1847, il y a eu à Cologne 66 faillites dont 58 de petits marchands, cabaretiers, etc., etc., 8 de maisons de commerce; le passif le plus élevé de ces dernières a été de 57,613 thalers. Le passif total des 66 faillites s'est élevé à la somme de 610,813 thalers, chiffre insignifiant si on le compare à l'importance des désastres commerciaux qui ont frappé cette année plusieurs villes d'Allemagne bien moins considérables que Cologne, sous le point de vue commercial.

— Des nouvelles du cap de Bonne-Espérance, à la date du 6 novembre, contiennent les détails suivants sur le massacre de cinq officiers anglais qui s'étaient aventurés dans la campagne, par curiosité et pour voir le pays. Voici leurs noms : le capitaine Baker, le lieutenant Faunt et l'enseigne Burnop, du 73e régiment, les chirurgiens Campbell et Loch, ce dernier du 7e dragons.

Un détachement anglais occupe le Komga, à 10 milles dans l'ouest de la rivière de la Kye. Le colonel Somerset est dans la partie du camp la plus avancée et commande, par sa position, le cours de la rivière. A environ six milles du camp du général, se trouve une montagne d'une hauteur remarquable, et du sommet de laquelle l'œil embrasse tout le pays environnant dans un vaste horizon. Plusieurs officiers, curieux d'admirer ce spectacle, partirent un samedi matin, sans escorte et sans avoir envoyé d'éclaireurs, pour se rendre au pic dont nous venons de parler.

La petite troupe était composée de six personnes, et chacune avait un fusil à deux coups. A cinq milles du camp, un des promeneurs, nommé Littlehales, lieutenant au 73e, se trouvant indisposé, rebroussa chemin, tandis que ses compagnons continuaient leur excursion. Ils ne rencontrèrent probablement aucun obstacle jusqu'au sommet de la montagne ; mais leurs mouvements avaient été observés, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure. Jusqu'au soir, on ne conçut au camp aucune inquiétude sérieuse.

A huit heures, personne n'étant de retour, plusieurs officiers se mirent dans les environs, en quête de leurs amis. La nuit se faisait complétement noire, quand on approcha du fatal rendez-vous, et comme il était imprudent de se hasarder dans la montagne on alluma de grands feux, mais aucun signal ne fut donné en réponse, et l'on revint au camp à plus de minuit. Un fort détachement, composé des quatre compagnies du 73e, fut alors envoyé de nouveau à la recherche.

Le jour commençait à paraître quand on découvrit cinq officiers, morts, dépouillés et cruellement mutilés. D'après les apparences, on doit conjecturer que les malheureuses victimes ont été attaquées en traversant une vallée, et qu'ils ont essayé de fuir, mais que leur retraite a été coupée par un détachement de Caffres, et qu'ils ont succombé sous le nombre.

Le théâtre du désastre était réellement effrayant ; Burnop avait la tête fracassée, de trois balles ; le capitaine Baker gisait poignardé et les membres mutilés ; le docteur Campbell avait été dépouillé de ses chairs, et l'on n'avait plus trouvé que son squelette ; le lieutenant Faunt complétement nu, paraissait avoir reçu des coups de chaîne jusqu'à ce qu'il fût mort ; les yeux des victimes étaient arrachés de leurs orbites, les mâchoires disloquées ou les dents cassées, enfin, le chirurgien Loch avait la tête séparée du tronc, et, comme il gisait à une grande distance de ses camarades et que son corps était lacéré, il est à présumer qu'on l'avait traîné jusqu'à un bloc de pierre pour lui trancher le cou.

Les cadavres de deux Caffres étaient étendus au milieu des officiers, qui probablement les auront frappés dans le premier moment de l'attaque.

Le lendemain on a transporté les cinq victimes au quartier-général, et on leur a rendu les derniers devoirs au milieu de la consternation la plus douloureuse.

En apprenant cette catastrophe, le colonel Somerset, qui commande le camp, a mis ses troupes en mouvement pour aller châtier les Caffres, qu'il a atteints après une longue marche.

Dans l'engagement, 25 Caffres ont été tués, et plus du double de ce nombre ont été grièvement blessés. Du côté des Anglais, au contraire, on n'a perdu qu'un sous-officier de l'arrière-garde et un cheval de remonte, tandis qu'on s'est emparé de près de 600 têtes de bétail, de plusieurs fusils et de deux chevaux appartenant à des chefs tués. Les Caffres ont réussi à sauver un nombreux troupeau de bœufs en lui faisant traverser la Kye à la nage. Le colonel Somerset devait tenter, vers le 18 du même mois, le passage de cette rivière.

— Une découverte de la plus haute importance vient d'être communiquée à l'Académie des sciences de Paris. Si tout ce qu'on annonce de ses effets se réalise, on peut la considérer comme un bienfait pour l'humanité en même temps qu'une précieuse conquête pour l'art. On sait quelle action désastreuse exerce la céruse sur la santé des peintres en bâtiment. Chaque année il meurt de ces malheureux à la suite de l'affection appelée *colique de plomb* ; d'autres sont obligés de renoncer à leur état. M. Leclaire, chef d'un atelier de peinture, témoin des ravages que le blanc de céruse faisait parmi ses ouvriers, se mit à la recherche d'une substance blanche qui pût remplacer dans les arts ce dangereux agent. Après des expériences qui ont duré douze ans, il est arrivé à constater que le blanc de zinc a plus de qualités encore que le blanc de plomb, sans avoir son action malfaisante.

Il résulte des observations faites par l'industriel dont l'Académie des sciences vient d'être appelée à examiner la découverte, que non-seulement l'oxyde de zinc est une substance inoffensive ; mais que la couleur qu'il compose reflète la lumière au lieu de l'absorber, fournit des tons plus fins et ne reçoit aucune altération au contact des sulfures qui noircissent si vite les peintures à la céruse. Pour compléter son invention, M. Leclaire a remplacé, sur la palette du peintre, toutes les couleurs où il entre du plomb par d'autres produits dont le zinc serait la base. Il assure avoir ainsi composé une gomme de couleurs inaltérables, et M. Arago a annoncé avoir déjà soumise cette gomme à des expériences qui constatent leur supériorité sur celles dont on faisait précédemment usage, quant à la stabilité. N'avons-nous pas raison de dire que cette découverte importante intéresse, à la fois l'art et l'humanité.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 5 Février 1848, — (*Représentation nº 97.*)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halévy.

On commencera à 6 heures et demie précises.

ANNONCES.

FAVOURITE BOUQUET

OF THE

Prince of Orange.

Ce délicieux Parfum, inventé et importé par J. HENSBURG, est composé des fleurs les plus rares. La richesse de son parfum, est plus exquise, plus suave, et surtout plus durable que celle de tout autre Parfum fabriqué jusqu'à ce jour.

PS. On ne peut se le procurer que chez l'inventeur, *Korte Houtstraat*, Nº 25, à La Haye.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Les places D'UN PREMIER VIOLON, DE DEUX SECONDS VIOLONS, D'UN VIOLONCELLE et D'UN TIMBALLIER étant vacantes à l'orchestre du Théâtre-Royal Français, les artistes qui désireraient concourir, sont priés de s'adresser, par lettres affranchies, à M. BERNARD, régisseur-général audit Théâtre. Une place D'ALTO surnuméraire est aussi vacante.

AVIS IMPORTANT.

SOIERIES DE LYON A DES PRIX EXCEPTIONNELS.

Les soussignés viennent de recevoir des Soieries de Lyon, qu'ils vendront pour *compte d'un fabricant de Lyo*, qui, se trouvant en liquidation, a chargé cette maison de la réalisation au plus promptement. Cette partie consiste en POULT DE SOIE, GROS GRAIN, LEVANTINE, MOIRE, GROS DE NAPLES et SATIN DE CHINE NOIR, ainsi que tous nouveaux genres en couleurs, tels que RAYE PEKING, ECOSSAIS façonné et glacé, et pour que les Dames se fassent une idée des prix avantageux auxquels toutes ces soieries seront vendues, nous citerons deux articles :

4/4 POULT DE SOIE RAYE PEKING (1re qualité) à 1.15 cts. l'aune.
4/4 GROS GRAIN GLACÉ (tout cuits) à 1.85.
TOUS LES AUTRES GENRES A DES PRIX EN PROPORTION.

H. v. WEERDEN & Co, *Hoogstraat*.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 3 Février.

		Int.	Cours 2 fév.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	2½	54	54⅛	54
	Dito dito	3	65⅜	65½	—
	Dito en liquidation	3	65½	65½	—
	Dito dito	4	84⅛	84⅜	84⅛
	Dito des Indes	4	—	88	—
	Syndicat	3½	—	83⅞	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	162	162	162⅛
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	[illegible]	104⅛	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	[illegible]	103⅜	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	[illegible]	—
	Certificats au dito	6	—	[illegible]	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95⅛	—
	Emprunt de 1840	4	—	85⅝	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	84⅛	—
Espagne.	Passive		—	4⅝	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	16⅛	—
	Dito intérieur à 6 m.	3	25⅛	25	25 1/16
	Coupons Ardoins		—	12⅛	—
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	97 1/16	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France.	Inscription au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne.	Actions 1836		—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal.	Obligations à Londres	3	—	27⅛	—

Bourse de Paris du 2 Février.

		Int.	Cours 1 fév.	Ouvert.	Der. cours.
France.	Cinq pour cent		—	116 75	116 75
	Trois pour cent		—	74 45	74 80
	» » nouveau		—	—	75
Espagne.	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples.	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas.	Dette active	2½	—	—	—
Belgique.	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 3 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 16⅛. — Dette différée ancienne, ». — Passive 3⅞ %. — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin 16⅛.

Bourse de Londres du 1 Février.

3 % Cons. 89⅛, ½. — 2½ % Holl. 51⅞, ⅛. — 4 % id. 85⅞, 86. — Esp. 5 % 21⅛, ¼. — 3 % 31¼, 32. — Portug. 4 % 26⅛, 27.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

Départ d'Amsterdam.	De Harlem.	De Vogelenzang.	De Veenenburg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De La Haye.	De Ryswyk.	De Delft.	De Schiedam.	Arrivée à Rotterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38	9-45
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11- 2	11- 8	11-19	11-38	11-45
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1-5	1-23	1-30
4-30	5- 5	5-19	5-29	5-50	6- 2	6-12	6-32	6-38	6-49	7- 8	7-15
7-30	8- 5	8-19	8-30	8-51	9- 8	9-18	9-38	9-46	9-57	10-16	10-23

De Rotterdam à Amsterdam.

Départ de Rotterdam.	De Schiedam.	De Delft.	De Ryswyk.	De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Veenenburg.	De Vogelenzang.	De Harlem.	Arrivée à Amsterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9- 3	9-18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1- 7	—	—	—	1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4- 3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6- 2	6- 9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9- 3	9-10	[illegible]	9-41	[illegible]	[illegible]

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — *Commençant le 5 octobre 1847.*

D'Amsterdam à Utrecht et Arnhem.			D'Arnhem à Utrecht et Amsterdam.		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 —
11 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 20
5 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 25

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Spui*, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD, et ses, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK *Hoofdsteeg*.